



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2005/L.21
5 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-troisième session
Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005

Point 11 e) de l'ordre du jour
Questions diverses
Autres questions

Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a noté qu'aucune information nouvelle sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote n'avait été reçue depuis le dernier rapport de synthèse.
2. Le SBSTA a rappelé aux Parties que, conformément à la décision 10/CP.10, la date limite de présentation des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, qui devront être examinés dans le septième rapport de synthèse, sera le 1^{er} juin 2006.
